

ALPES MARITIMES
COMMUNE DE DRAP
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 084/2020

OBJET : Travaux : Intempéries 2019

L'an deux mille vingt, le vingt et un du mois de septembre à 19 heures

Le Conseil Municipal de la Commune de DRAP, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur **Robert NARDELLI**, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 15 septembre 2020

PRESENTS : Robert NARDELLI / BIANCHI Romain / Alexandra RUSSO / Sophie ESPOSITO / Philippe MINEUR / Jean-Christophe CENAZANDOTTI / Catherine DINI / Serge DIGANI / Xavier JARJANETTE / Martine DUNOYER DE SEGONZAC / Thierry VISSIAN / Michaël TRUCCHI / Nathalie DIGANI / Jean QUENCEZ / Sabrina DIVRY / Kathy NICOLAS / Françoise DAMILANO / Philippe JANIN**PROCURATIONS** : Christine DECORDIER à Catherine DINI / Jean-Pierre MONTCOUQUIOL à Alexandra RUSSO / Vanessa BEAUJAUD à Romain BIANCHI.**ABSENT** : Véronique MINISCLoux / Maëva THOMMERET / Jean-Marc OCCHIROSSI / Sandrine GUGLIELMINO / Bouabdallah LAFTAS / Gracienne DODAIN /**Secrétaire de séance** : Romain BIANCHI

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,**Vu** les intempéries des 23 et 24 novembre 2019,**Vu** l'arrêté de catastrophe naturelle du 28 novembre 2019,**Vu** les aides financières de la Région,**Considérant** la nécessité de réaliser les travaux pour remettre en conformité l'état des routes et ainsi d'assurer la sécurité de tous,**Il est décidé** au Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur **Robert NARDELLI**, Maire de Drap
De valider le plan financier établi comme suit :

PARTENAIRE	MONTANT HT	TAUX
REGION - FRAT	85 184.38 €	25 %
DEPARTEMENT	187 405.62 €	55 %
AUTO FINANCEMENT	68 147.50 €	20%
TOTAL COUT HT OPERATION	340 737.50 €	100%

Le détail financier des secteurs concernés est le suivant :

- 40 Vallon des Arnulf : 17 832.50 HT
- 1325 Chemin Sainte Catherine : 100 345 HT
- 457 Route de La Colle : 108 680 HT
- 1670 Chemin Sainte Catherine : 28 640 HT
- Canal de Sainte Thècle : 85 240 HT

Après avoir entendu le rapport de présentation,

Il est décidé au conseil municipal d'autoriser le maire, ou son représentant, à lancer toutes les démarches nécessaires pour procéder aux demandes de subventions auprès de la Région au titre du FRAT pour un montant de **85 184.38 euros** concernant les travaux d'intempéries 2019.

Nombre de Conseillers en exercice :

27

Présents : 18**Votants : 21****Absents : 6****Pour : 21****Contre: 0****Abstentions : 0**AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ A DRAP
LES JOURS, MOIS ET AN QUE DESSUS
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Robert NARDELLI

Maire de DRAP

Compte rendu exécutoire après dépôt en préfecture le : 23/09/2020
et publication en mairie le : 25/09/2020